

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 juin 2014, sur la pétition P-313: «Pour plus de places de stationnement vélo autour de la gare Cornavin».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

- Doublement du nombre de places vélo sécurisées en libre accès aux abords de la gare, tant du côté lac que du côté Jura.
- Une meilleure gestion des vélos épaves afin de libérer les places de stationnement vélos.
- La construction rapide d'une deuxième vélostation de plusieurs centaines de places.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'augmentation de l'offre en stationnement pour les vélos autour de la gare de Cornavin est l'un des objectifs majeurs retenus pour assurer le fonctionnement et le développement harmonieux de ce pôle intermodal. Néanmoins, l'espace entourant la gare est extrêmement contraint et de multiples usages doivent y prendre place.

Concomitamment à la fin des travaux du bâtiment de la gare de Cornavin, l'organisation de l'espace public a fait l'objet de plusieurs modifications, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble des mobilités dans ce périmètre fortement sollicité.

Les principaux enjeux ont été identifiés au niveau de l'esplanade de Cornavin, particulièrement sollicitée par les différentes catégories d'usagers qui fréquentent le site. Face à la multiplication d'obstacles de toutes sortes sur cet espace public, l'ouverture de cheminements piétons a constitué l'un des axes forts des réflexions. Il est en effet apparu indispensable d'améliorer la perméabilité transversale de l'esplanade, entre les deux entrées principales du bâtiment de la gare et l'arrêt de tram ainsi que le sud de la place de Cornavin, itinéraire privilégié pour gagner à pied le centre-ville.

Pour atteindre cet objectif, les râteliers des deux zones de stationnement vélo précédemment réparties entre les voies de circulation du tram et le bâtiment de la gare ont été regroupés à proximité des râteliers situés à l'arrière de l'édicule abritant l'accès principal à la galerie marchande. Cette opération de regroupement des râteliers a permis de faciliter les déplacements des piétons depuis le bâtiment de la gare en direction du sud de l'esplanade sans diminuer l'offre en stationnement pour les vélos.

De multiples mesures ont été mises en place sur l'espace public pour optimiser la gestion des taxis, livraisons et TPG. De la sorte, une bande cyclable a pu être insérée dans le prolongement du passage des Alpes, en direction de la rue des Alpes, et deux bandes cyclables ont pu être insérées sur la rue de Montbrillant, le long de l'itinéraire constituant un accès majeur à la vélostation.

L'offre en stationnement vélo dans le secteur a été sensiblement accrue. Un parking offrant 122 râteliers à vélos a été inauguré à la fin du mois de juin 2015 sur la place de Montbrillant, portant à près de 500 les places vélos sur râteliers autour de la gare et à proximité immédiate. Ces places sont réparties de la manière suivante:

- Bd J.-Fazy (HEAD): 44 places
- Passage des Grottes: 74 places
- Extérieur vélostation: 44 places
- Esplanade Cornavin: 121 places
- Rue Malatrex (sous-voies): 83 places
- Place Montbrillant: 122 places

La nouvelle vélostation CFF de la gare de Cornavin a ouvert ses portes fin 2014. Elle propose 148 places sur abonnement annuel pour le même tarif que la vélo-station Montbrillant et complète ainsi l'offre de 338 places de cette dernière.

Ce sont donc près de 1000 places, gratuites et payantes, qui sont à la disposition des cyclistes autour de la gare.

Enfin, l'objectif d'augmentation de l'offre en stationnement des vélos fait partie intégrante des réflexions concernant le développement du pôle urbain de Cornavin à l'horizon 2025, menées pour accompagner la création de deux voies CFF supplémentaires. Des places en surface et en ouvrage devront être créées afin de répondre à une demande qui ira croissant.

Concernant la gestion des vélos épaves, la Ville de Genève organise une à deux fois par année leur enlèvement. Cette opération est menée conjointement avec la fourrière vélo selon le processus suivant.

Les APM des postes des quartiers des Grottes et des Pâquis recensent les vélos abandonnés et hors d'usage. Ils posent sur le vélo concerné une collerette datée qui informe l'utilisateur d'un constat de détérioration du véhicule. Après une période de quinze jours au minimum, les APM avec la fourrière vélo procèdent à l'enlèvement des épaves en coupant les antivols si nécessaire. La fourrière récupère les vélos et, dans un délai d'une quinzaine de jours, une liste des numéros de cadre, couleur et marque des vélos récupérés paraît dans la *FAO*. Après la publication dans la *FAO*, les vélos sont stockés un mois à la fourrière

vélo. Au terme du délai, les vélos sont triés et soit remis en état, soit offerts à une œuvre d'entraide, soit encore démontés en vue de récupérer certaines pièces. Les matériaux non utilisables sont triés en vue de leur recyclage, notamment en fonderie.

Le Service de la sécurité et de l'espace public (SEEP) a été contacté afin d'intensifier ses tournées dans le secteur de la gare de Cornavin.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*